Résumé		NIVEAU D'AMBITION		
Sujet	**Analyse**	**Au pire**	**Au mieux**	**Tendance**
1. Révision à la hausse des engagements nationaux	La révision tous les 5 ans actée, le fait que cette révision soit toujours à la hausse est maintenant également actée. Le premier bilan intervient mondial trop tardivement 2023 et servira à informer le cycle de révision de 2025 (les options 2024 pour 2026 ont disparues). Les pays ayant soumis une INDC à horizon 2030 sont invités à la confirmer ou la mettre à jour d'ici 2020 (la date n'est plus entre crochets). Selon FNH, le mécanisme reste faible au vu de l'écart entre la trajectoire actuelle (+3°C) et l'objectif souhaitable (+1,5°C). 10 ans de perdus avant une réelle révision des engagements. Il semblerait cependant qu'une "coalition" de pays poussent pour une révision plus rapide des engagements (2020 ?).	**Acceptable**	**Bon Accord**	+
2. Financements post-2020 & place de l'adaptation	Les 100Md$ plancher en faveur des pays en développement n'est plus entre crochet de même que sa revue périodique. Il est clair que ce financement doit venir des pays développés; les autres pays n'étant même pas évoqués. La nature des ressources financières n'est pas encore tranchées notamment en termes de doubles comptabilisations (avec les aides au développement). - Developed country Parties shall provide [new,] [additional,] [adequate,] [predictable,] [accessible,] [sustained] and [scaled-up] financial resources - Il n'est pas forcément clair qu'il s'agisse de fonds public - à vérifier	**Minimal**	**Acceptable**	+
3. Prix du carbone	La première citation du prix carbone qui était entre crochet à été supprimée. Seule reste la mention dans la partie "non-party stakeholders"donc non valable.	**Pas à la hauteur**	**Minimal**	-
4. Pertes et dommages	Les options 2.1 et 2.2 de l'Article 5 reconnaissent le mécanisme de Varsovie, pas l'option 1 mais même celle-ci parle de "Loss and Damage" Les paragraphes 49 à 52 se sont durcis ("request") et font explicitement référence à Varsovie. Il est fait mention de "transfer des risques" mais pas explicitement de financements.	**Acceptable**	**Acceptable**	+
5. Actions & Financements pré-2020	La section WorkStream II change de nom " ENHANCED ACTION PRIOR TO 2020" et acte le fait que les effort de mitigations doivent être augmenté d'ici 2020 mais pas d'objectifs chiffrés. Les parties sont surtout encouragées à rejoindre les accords existants pour la périodes (Cancun), à supprimer les unité en surplus de Kyoto et à être transparent. La COP22 "sera l'occasion de d'identifier les opportunités" de rehausser les objectifs et les financements. La partie qui cite les 100 G$ avant 2020 est encore entre crochets : pas de mention de la part des 100 G$ pour l'adaptation mais une référence qualitative "significantly increasing adaptation finance".	**Minimal**	**Acceptable**	=
6. Ambition	L'option 2 a été retenue (bien en dessous de 2°C et tendant vers 1,5°C). Cela constitue un bon conpromis. Car il reste relativement ambitieux. Les 1,5°C restent une ligne rouge pour les Etats insulaires.	**Bon Accord**	**Ambitieux**	+
7. Objectif de long terme	Les deux options de la version précédente (dont une avec des objectifs chiffrés) sont remplacées par un paragraphe assez faible. - Le terme carbone neutrality (controversé) à été gardé en objectif pour la fin du siècle - La date 2050 a disparue du texte. - Il est reconnu q'un pic dans les émissions doit survenir au plus tôt. Les énergies renouvelables sont cités dans le préambule du projet de décision comme un moyen de permettre l'accès à l'electricité en Afrique.	**Acceptable**	**Acceptable**	=
8. Terres agricoles & forêts	Les crochets ont été supprimés. Toutes les mentions à l'initiative REDD ont disparu. Les simples "encouragements" à la conservation et renforcement des puits de carbone ont été remplacés par la formule "devrait agir" et "peut agir" concernant les politiques et incitations à la gestion des forêts dans les pays en développement. Le texte décide que des ressources financières "adéquates, prévisibles et durables" doivent être fournies pour ce dernier point. Pas de références aux terres agricoles.	**Acceptable**	**Bon Accord**	+

Résumé		NIVEAU D'AMBITION		
Sujet	Analyse	Au pire	Au mieux	Tendance
9. Accord juridiquement contraignant	La FNH semble considérer le texte est contraignant car il oblige à une certaine forme de transparence. La FNH considère aussi que nombre de "shall" (164) quatre fois plus nombreux que le nombre de "should" (42) renforcerait l'aspect contraignant du texte. Si les pays sont effectivement obligés de communiquer leurs objectifs ainsi que leurs émissions il n'est pas évident que ce soit le cas pour leurs politiques mises en oeuvre. Il semble que de toute facon un accord avec "pénalité" était déjà exclu depuis le début. Il entrainerait entre autre l'obligation de ratification du texte par le congrès américain et donc son echec qui serait suivit de la sortie de la Chine. (Livre "30 questions pour comprendre la COP21"). A titre personnel je (Aloun) me demande si la FNH n'annonce pas cela pour éviter que le grand public ne pense que, comme l'accord n'est pas pleinement "contraignant", la COP soit nécessairement un échec.	**Acceptable**	**Acceptable**	=